## MARS 2018



Le 16 mars 2018 s'est tenu le Comité Technique de la caisse des écoles du $4^{e}$ arrondissement.
Depuis longtemps cette instance est mal, ou peu cadrée. Aucun règlement intérieur, pas de vote à main levée, parfois des situations individuelles proposées à l'ordre du jour (par exemple lors du dernier CT) !!

Pour pallier à ces désordres la CFDT a exigé un vote à main levée, ce qui a permis, entre autres, de faire retirer un article totalement injuste du projet de délibération concernant les conditions de versement de l'indemnité d'administration et de technicité (IAT).

Celui-ci proposait un retrait graduel du montant de la prime lors d'arrêts de travail pour maladie ordinaire. C'est-à-dire que du $26^{e}$ au $50^{e}$ jour d'absence, seul $50 \%$ du montant de la prime aurait été versé, puis totalement supprimé au-delà. Ceci au nom de la lutte contre l'absentéisme.

Les agents auraient été deux fois sanctionnés, d'abord par le jour de carence imposé par l'État, ensuite par l'abattement de l'IAT en fonction du nombre de jours d'absences.

Or, à la Ville de Paris, la CFDT a obtenu que l'abattement des primes lors d'arrêts pour maladie ordinaire disparaisse. De plus que ce soit lié à l'abattement de primes ou au jour de carence, les études montrent que les salariés sanctionnés ont des arrêts plus longs et ne s'arrêtent plus sur de petites périodes ! Aucun impact concret pour lutter contre l’absentéisme !!

La CFDT a aussi noté certains jugements de valeurs et des interprétations plus que discriminantes à l'égard des agents de cuisine qui s'arrêteraient « juste pour un petit bobo au doigt ». Inacceptable !!

La CFDT reste vigilante sur toutes les questions de rémunération et de considération des agents des cuisines de la caisse des écoles.

=N 2018 ^VEC L^ C=DT, Dennzz un nouvenu vesnce

AUSYNDICALSME!


